



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 17661

## Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la situation très préoccupante de la filière textile dans la région Rhône-Alpes, et plus particulièrement en Ardèche. Aujourd'hui, avec 3 200 salariés répartis dans 80 entreprises, le secteur textile représente en Ardèche 14,8 % de l'activité industrielle, ce qui est très supérieur à la moyenne nationale. Il y a encore quatre ans ce taux approchait 20 %. Après la crise de 1994-1995, ce secteur a été frappé de plein fouet une nouvelle fois en 2001-2002. Près de 600 emplois ont été supprimés sur cette période. Or, les tendances actuelles ont tout lieu de pousser à l'inquiétude. On recense aujourd'hui en France plus de 50 plans sociaux. Sous la pression de la grande distribution et de la vente par correspondance, les entrepreneurs délocalisent de plus en plus massivement leurs productions vers le Maghreb, l'Europe de l'Est et l'Asie. Le mouvement s'est brusquement accéléré en 2002, à l'approche de l'entrée des pays de l'Est au sein de l'Union européenne. L'adhésion de la Chine à l'OMC et la fin des accords multifibres dès 2001 risquent de désorganiser davantage un secteur industriel déjà très fragile. Aussi il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour sauvegarder ce secteur industriel traditionnel, l'accompagner dans ses efforts de modernisation et permettre la mise en place de vastes programmes régionaux de formation pour les salariés concernés.

## Texte de la réponse

La crise actuelle que traverse le secteur textile dans le département de l'Ardèche s'inscrit dans le contexte général frappant les différents segments de marché sur lesquels sont positionnées les entreprises textiles ardéchoises. En ce qui concerne les activités de moulinage et de texturation, l'Ardèche, comme la France dans son ensemble, subit la pression constante exercée par les distributeurs sur le prix des fibres synthétiques, ainsi que les conséquences d'une réduction de la demande et du développement de la concurrence internationale. Plusieurs actions ont été mises en oeuvre pour faire face aux difficultés. Au plan local, une série d'entretiens conduits par les services de la préfecture de l'Ardèche avec les représentants politiques, syndicaux et professionnels du département a permis de réunir et d'analyser les propositions des différents acteurs afin de mettre en oeuvre un plan d'action décliné à travers trois séries d'objectifs : à court terme : mobiliser les outils à disposition des services de l'État pour aider les entreprises à passer un cap difficile ; à moyen terme : mettre en place un contrat d'objectif textile-habillement entre les différents acteurs au plan régional (État, région, profession, syndicats) ; à long terme : réaliser un audit permettant de dresser un bilan de la filière textile-habillement en Ardèche pour en tirer ensuite les conséquences en termes de restructuration de la filière et d'aménagement du territoire. L'étude qui porte sur la problématique de l'ensemble de la filière textile-habillement a été achevée en septembre 2003. Elle a permis d'identifier les forces et faiblesses des entreprises du textile. Celles-ci, malgré une capacité à évoluer positivement dans les domaines des fils et tissus techniques, semblent connaître : de grandes difficultés sur des produits de base largement ouverts à la concurrence d'Asie du Sud et d'autres pays à bas taux de main-d'oeuvre ; une carence dans les démarches « marketing », de recherche et développement et de formation des personnels ; un retard technologique : les matériels sont moins performants et moins sophistiqués que ceux récemment acquis par les industriels chinois dans le secteur du moulinage-

texturation, qui, par ailleurs, demeure trop traditionnel et connaît aujourd'hui des difficultés majeures. La majorité des emplois perdus se situe dans ce segment de la filière ; un problème de transport et d'enclavement de la région. Au plan national, cette problématique s'inscrit bien évidemment dans la réflexion actuelle menée dans le cadre européen du maintien d'une industrie textile européenne technologiquement forte grâce à l'innovation, la recherche et le développement, basée sur un commerce équitable et un développement durable reposant sur le respect des normes environnementales et des normes sociales. L'avenir de l'industrie textile-habillement, comme dans beaucoup d'autres domaines, résidera dans sa capacité à créer de la plus-value par rapport aux équipements modernes, en accélérant l'innovation dans les produits et en intensifiant la formation des personnels du secteur. Le réseau industriel d'innovation textile-habillement, qui associe entreprises, instances professionnelles, centres de formation, laboratoires de recherche et de développement et services de l'État, s'appuyant sur huit pôles régionaux, a déjà permis de faire émerger des projets collectifs innovants et de soutenir des plates-formes technologiques d'application industrielles. Cette démarche vient conforter et compléter l'action des centres techniques du secteur, l'Institut français du textile et de l'habillement, le Centre technique de la teinture et du nettoyage et l'Institut français de la mode, auxquels l'État apporte une aide globale de plus de 12 millions d'euros. Le concours des laboratoires, des universités et des écoles doivent notamment contribuer à faire de la France un leader dans le domaine des textiles dits « techniques », où se situe l'avenir de nos industries. Le textile-habillement, comme de nombreux autres secteurs manufacturiers, doit développer une stratégie de différenciation, principalement en s'appuyant sur les points forts reconnus traditionnellement à la France : l'image de marque, la créativité, la qualité et l'innovation. Cet effort de différenciation de nos entreprises doit s'accompagner d'une intensification de la lutte contre la contrefaçon. Ce point est essentiel au plan international, et en particulier européen, où le Gouvernement entend rester entreprenant et actif, dans la perspective du conseil compétitivité. Enfin, au plan mondial, la fin programmée d'ici au 1er janvier 2005 de l'accord textile et vêtements de 1994 (« accord multifibres »), qui entraînera la suppression totale des quotas d'importation, conjuguée à l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 2001, va profondément modifier les conditions de la concurrence internationale dans le secteur du textile et de l'habillement. Le Gouvernement est attaché à l'application des accords de l'OMC, même s'il est vrai que certains pays exportateurs conservent aujourd'hui des droits tarifaires très élevés, notamment l'Inde où ils dépassent dans certains cas 80 %, aboutissant à des impossibilités de facto d'exporter sur leur marché. Sans minimiser le principe d'une certaine asymétrie des concessions au profit des pays en voie de développement, entériné par la déclaration ministérielle de Doha, il est légitime de préserver une certaine réciprocité des concessions et d'obtenir l'ouverture progressive des marchés des pays en développement exportateurs. Le ministère délégué à l'industrie continuera à se mobiliser après la conférence de Cancun pour que cet objectif soit pris en compte dans les négociations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Terrasse](#)

**Circonscription :** Ardèche (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17661

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2003, page 3435

**Réponse publiée le :** 15 décembre 2003, page 9641